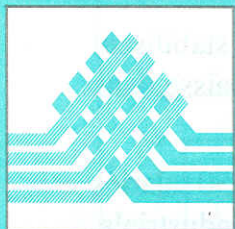


# Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

**SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE**  
Division Conjoncture de l'emploi et du Marché du travail

*Numéro 298 - 24 septembre 1992*

## **LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 50 salariés et plus AU PREMIER TRIMESTRE 1992**

### **Poursuite de la baisse des recrutements au 1er trimestre**

Les recrutements dans les établissements de 50 salariés et plus diminuent nettement entre le 4ème trimestre 1991 et le 1er trimestre 1992. Le taux d'entrée en données corrigées des variations saisonnières passe en effet de 7,1 % à 6,7 %. Cette baisse (tous secteurs confondus) est due au ralentissement constaté tant sur les recrutements à durée déterminée que ceux à durée indéterminée. En effet, le taux d'entrée sur contrats à durée déterminée s'élève à 4,4 % (contre 4,6 % au trimestre précédent) et le taux d'entrée sur contrats à durée indéterminée passe de 1,9 % au quatrième trimestre 1991 à 1,8 % ce trimestre.

On constate dans tous les secteurs un essoufflement du rythme des embauches. Et la situation en matière de recrutement traditionnellement plus favorable dans les Services semble s'être fortement dégradée également.



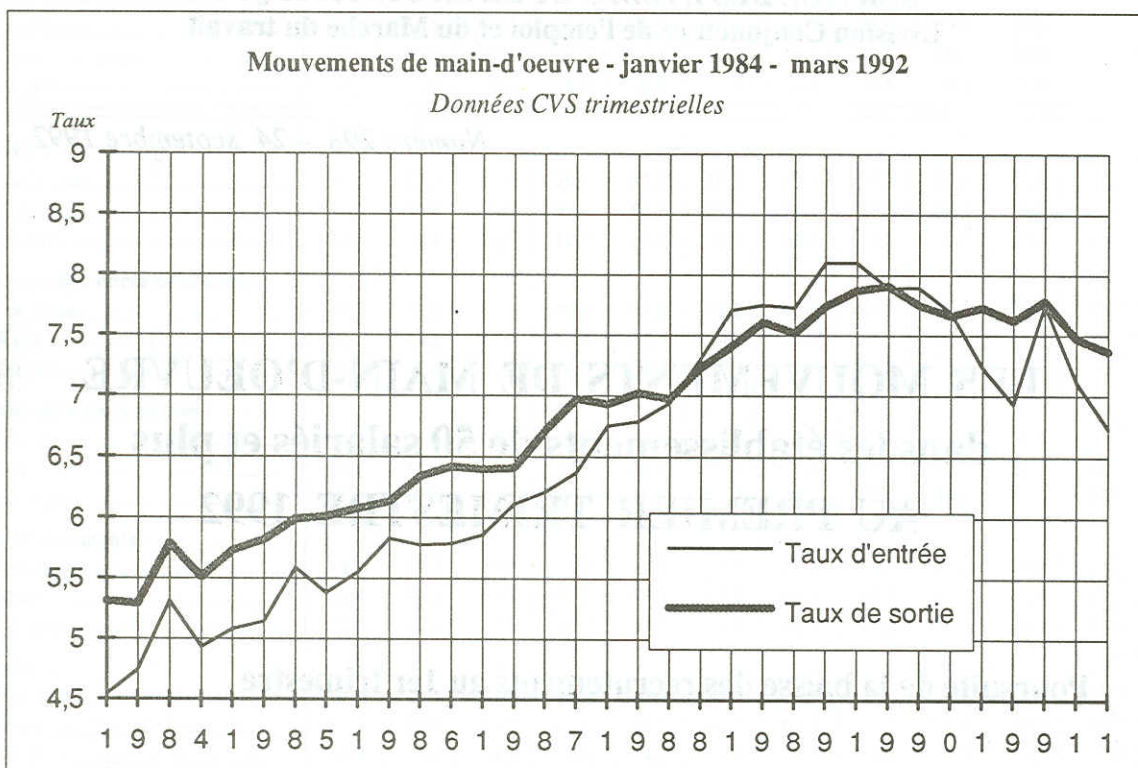
**SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE**

1, place de Fontenoy, 75350 Paris 07 SP - Tél. (1) 40.56.51.62 - Fax 40.56.73.42

Dans le même temps, le taux de sortie tous motifs confondus reste relativement stable (7,4 % contre 7,5 % au trimestre précédent) mais le taux de sortie pour fins de contrat à durée déterminée progresse dans le Tertiaire passant de 5,4 % au dernier trimestre 1991 à 5,7 %.

Globalement, les sorties pour motif de licenciements économiques se stabilisent dans les grands établissements (0,4 %). Les taux de démissions sont en baisse dans l'ensemble des secteurs (1,4 % contre 1,6 % le trimestre précédent).

Au cours du premier trimestre 1992, l'emploi dans les établissements de 50 salariés et plus diminue de 0,6 % et même de 0,8 % dans les établissements industriels. Rappelons que dans l'ensemble des établissements, les effectifs salariés sont restés stables au cours du 1er trimestre 1992 après une baisse de 0,1 % au dernier trimestre 1991.



#### NOTE MÉTHODOLOGIQUE

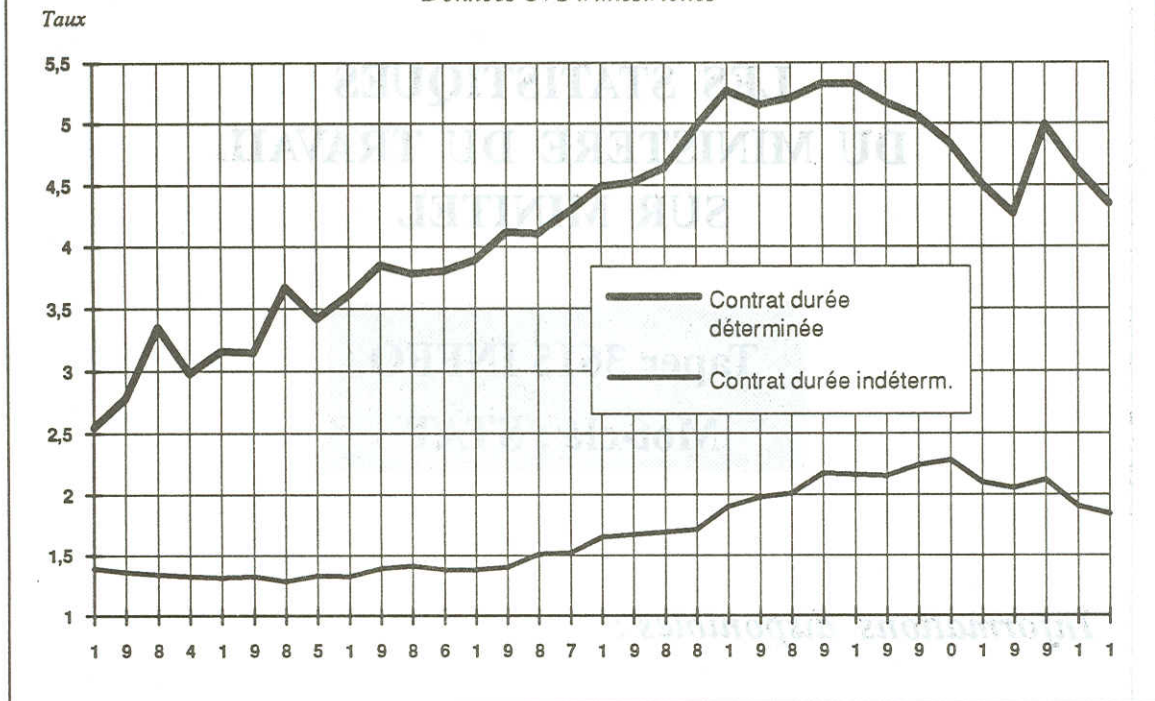
Chaque mois, les établissements occupant au moins 50 salariés adressent à l'Administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant la période.

Relèvent de cette déclaration mensuelle de mouvements de main d'oeuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant aux secteurs privés industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus, les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, et les établissements relevant de la Défense Nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 13.850.000 salariés correspondants. Etant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'Industrie que dans le Tertiaire ou le Bâtiment-Génie civil et agricole. La couverture de cette source est donc partielle. Les établissements de 50 salariés et plus concernés par cette déclaration employaient un peu plus de 6.500.000 personnes au début de l'année 1991.

Pour des raisons de rapidité dans la mise à disposition de l'information, la présente exploitation a été réalisée sur 18 régions dont l'Ile-de-France. A compter de 1992, toutes les exploitations trimestrielles se feront prioritairement sur 18 régions.

### Évolution des taux trimestriels d'entrée sur CDD et CDI

Données CVS trimestrielles



### Évolution des taux trimestriels de sortie selon les principaux motifs

Données CVS trimestrielles

